Tout d'abord, il convient de rappeler ce qu'est la notion de Tragédie des Communs (COMMONS en Anglais), les précurseurs des BIENS COOPÉRACTIFS .
Cette notion a été popularisée par Heller et Eisenberg.
La tragédie des Communs est basée principalement sur la notion de Ressources naturelles. Qui dit Ressources Naturelles dit exploitation et dit donc, à terme, possibilité de fin d'exploitation. Or dans le cas d'un Bien COMMUN Naturel, un Commons (mal) exploité par une Communauté, une surexploitation (Heller et Eisenberg utilisent le terme de « Overuse ») amènent à la disparition du Commons.

Mais pourquoi ce risque n'existe-t-il pas dans les Commons numériques ?
Ou en tout cas faiblement et il peut être faiblement contourné.

Parce que l'essence même du Numérique, la possibilité de copie SANS priver l'utilisateur de départ de son ORIGINAL, porte en soi une autre dimension qui dépasse les limites et structures habituelles des productions Physiques dans le Monde réel. Dans le Monde réel, ce qui est donné à l'un n'existe plus pour l'autre. La transaction d'un objet se fait aux dépens de la propriété et possession physique de cet objet.
Or dans le Numérique, on peut confier un « objet » c'est-à-dire un fichier (traitement de texte, musique, vidéo) ou des données-informations (bases de données sous toutes formes de contenus et de formats) SANS que « l'original » ne soit détruit chez le possédant de départ.

Ainsi les deux limites possibles d'un mauvais usage de Commons;
– Un « bien » existe en un seul exemplaire et si je le donne à quelqu'un d'autre je ne l'ai plus.
et
– sur exploitation d'un lieu de ressources (Bois, étang, etc ..) amène la disparition de tous les « biens »
n'existe plus dans ce Nouveau Monde qu'est le Numérique.

Et donc toutes les limitations des COMMONS qui existaient dans le Monde Physique ne sont plus présentes dans le Monde Numérique. Les mauvais côtés et les faiblesses des COMMONS physiques **ne sont plus possibles** dans le Numérique ! Il ne reste plus que les bons côtés des COMMONS qui sont entre autres :
– Partage équitable
– Responsabilisation
– Création – Action des utilisateurs pour l'exploitation des Commons.
Ainsi, en évolution, remplacement, ou existence conjointe avec le Capitalisme, les

nouveaux COMMONS, les BIENS COOPÉRACTIFS, peuvent permettre de créer une Nouvelle Civilisation, basée sur la création de et par chacun avec des répartitions équitables (ce qui ne veut pas dire égalitaires). Cette possibilité repose sur nous et nos actions. Mais nous pouvons la construire, ensemble, dès maintenant.

Ajoutons également qu'à la spécificité du Numérique et des Biens Communs Numériques: la non-destruction de l'original dans une cession; **il convient de rajouter d'autres facteurs spécifiques au Numérique** comme, en ce moment :
– soit la baisse continue des coûts des matériels de stockage comme les disques durs,
– soit leurs accroissements de capacité de stockage (à noter que ces deux capacités ne sont pas reliées à tendance actuelle (mars 2019) d'augmentation des prix des facturations par les grandes sociétés de Cloud mais ceci ne reflète pas la tendance structurelle de baisse des prix couplée à une augmentation des capacités).
– On rajoutera également l'accroissement de la vitesse de transfert d'information, ce que l'on peut résumer par les tuyaux d'Internet, avec la même double particularité que pour le stockage, augmentation des capacités et baisse des prix structurelle sur le long terme.

Il **y a donc fondamentalement avec :**
– L'essence même du Numérique, la duplication infinie d'un « objet » sans perte d'informations
– La capacité de stockage en augmentation à coût constant
– La capacité de transmission en augmentation à coût constant
La possibilité, réelle et à portée de nos actions, de créer, par les Communs Numériques, une nouvelle Civilisation reflétant nos choix profonds et structurants de vie.